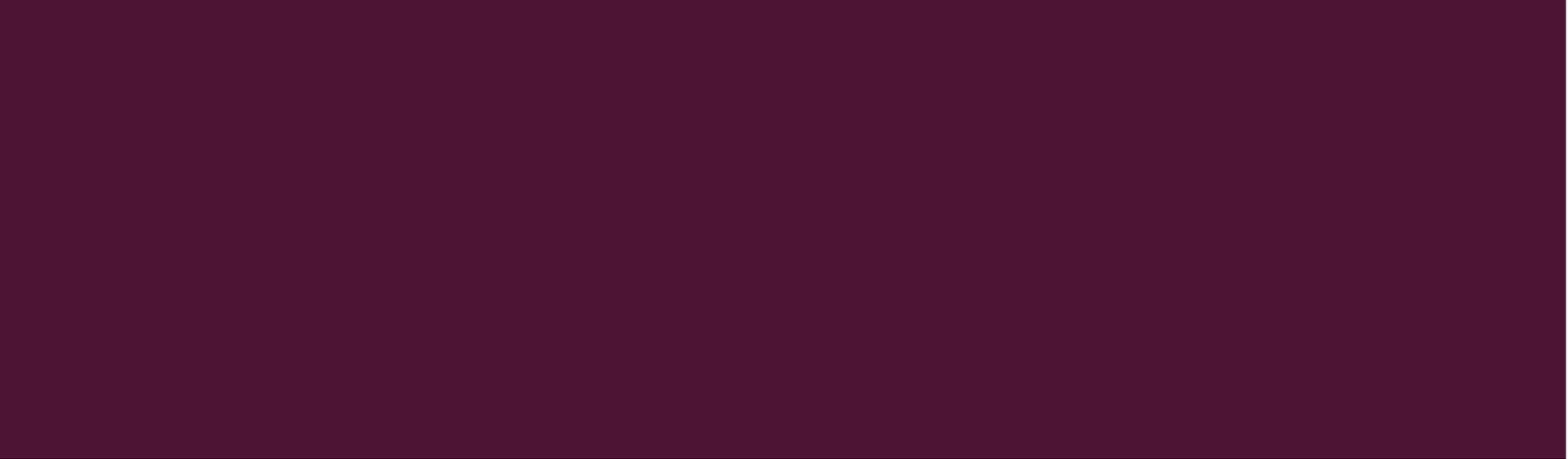




LES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS



QUI SONT ILS?

Troubles d'apprentissages
Grande difficulté
Troubles du comportement:
agressivité attention
hyperactivité
Handicaps
Enfants précoces
Allophones ,
Enfants du voyage

Troubles autistiques
Problèmes de santé
Dys ...
Blocages face à l'écrit
Carences éducative
Phobie scolaire

ELEMENTS DE DEFINITION:

- Elève avec des difficultés **durables** identifiées ou non ayant besoin d'adaptations scolaires ou besoin **d'aides** (psychologique, médicale, pédagogique...)
- Un élève qui rencontre des difficultés d'apprentissage .
- Un élève qui requiert une **adaptation spécifique** dans l'école, dans la classe parce qu'il ne peut pas vivre les apprentissages au **même rythme** que les autres élèves.
- •Un élève avec des **difficultés comportementales** et/ou scolaires quel qu'en soit l'origine.

- 
- Un élève qui rencontre des difficultés d'apprentissage pour lequel il est nécessaire de mettre en place **une approche pédagogique personnalisée**, en partenariat avec la communauté éducative.
 - Un élève qui présente des troubles du comportement et/ ou des difficultés à rentrer dans les apprentissages ou qui s'absente régulièrement ; élève pour qui l'enseignant doit adapter sa pédagogie et/ou faire appel à une aide extérieure.



DE 1975 À 2005.....DE L'INTEGRATION À L'INCLUSION

1975 Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

Logique d'intégration
Pas de définition du handicap
Pas d'obligation scolaire
Donne un statut aux personnes handicapées.

2005 Loi pour l'égalité des droits et des chances

Logique inclusive
Définition du handicap
Accès de droit à l'école
La loi prévoit les outils et définit les moyens de son application.

..... DE L'INTEGRATION A L'INCLUSION

INTEGRATION

Logique de réparation pour se rapprocher d'une norme.
Mesures d'aides individuelles distinctes des modalités d'enseignement.

L'aide relève des professionnels spécialisés.

INCLUSION

Accueil de tous les élèves et prise en compte de leurs besoins.
Modification globale du système scolaire et des pratiques pédagogiques
Mobilisation de l'ensemble de l'équipe enseignante pour répondre aux besoins de tous les élèves.
Collaboration entre enseignants.

DES ACTIONS COORDONNEES PAR UN PROJET/PLAN...

OBJECTIFS:

- Permettre la cohérence des actions des différents acteurs
- Prévoir le suivi des actions et l'effet sur la scolarité.
- Permettre la continuité du parcours de l'élève, garantit l'efficacité de l'action pédagogique.
- LES PLANS : LE PAI, le PAP, le PPS, le PPRE

en cas de
maladies



PAI

Projet d'accueil
individualité

COMMENT

La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.

en cas de
handicap



PPS

Projet personnalisé
de scolarisation

COMMENT

La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH.

en cas de
troubles de l'apprentissage



PAP

Plan d'accompagnement
personnalisé

COMMENT

Il est proposé par l'école ou la famille. Après avis du médecin scolaire, il est élaboré par l'équipe pédagogique avec les parents et les professionnels concernés.

en cas de
difficultés scolaires



PPRE

Programme personnalisé
de réussite éducative

COMMENT

À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.

POUR ADAPTER.....

- Les implicites de nos « coutumes didactiques » (le métier d'élève) sont rarement comprises par les élèves en difficultés ou à B.E.P
- La première adaptation est de verbaliser tous ces implicites.
- La deuxième adaptation sera de proposer des tâches où le but, le dispositif, les consignes, les critères de réussite sont clairement définis.

II ORGANISER LA CONCERTATOIN AUTOUR D'UN E.B.E.P

- **L'équipe éducative:** elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige. Elle comprend le directeur de l'école, le(s) maître(s) de l'élève, les responsables légaux et les professionnels qui interviennent auprès de l'enfant.
- **Le conseil des maîtres:** au terme de chaque année scolaire le conseil des maîtres se prononce sur les conditions de la poursuite de scolarité de chaque élève.

II ORGANISER LA CONCERTATOIN AUTOUR D'UN E.B.E.P

- **Le rôle du directeur:**
- Responsable de la mise en œuvre effective par chaque enseignant d'un contrôle continu pour l'acquisition des connaissances et des compétences des élèves.
- Veille à la mise en place des dispositifs d'aide.
- S'assure de l'information des parents sur l'organisation de ces aides et à leur association dans la mise en place de dispositifs.
- Organise et préside l'équipe éducative.
- Dans le cadre de la liaison école)collège, il informe l'établissement.

III L'ACCOMPAGNEMENT D'UN ÉLÈVE PAR UNE AVS

- Une auxiliaire de vie scolaire est une personne recrutée pour aider à la scolarisation des enfants porteurs de handicaps. En France , elles sont attribuées par la M.D.P.H.

4 TYPES D'ACTIVITES:

- Les interventions en classe
- La participation aux sorties.
- L'accomplissement de gestes techniques (gestes d'hygiène)
- La participation à la mise en œuvre et au suivi des projets individualisés de scolarisation

DIFFICULTÉ DE L'ELVE	AIDES DE L'AVS
LECTURE	Lire le document Surligner, rappeler les questions Mettre des caches
Production d'écrit	Servir de mémoire à l'écriture : dicter la phrase à écrire -Ecrire sous dictée en étant exigeant sur la syntaxe et le vocabulaire Respecter la parole de l'élève même si c'est incorrect Rappeler l'utilisation possible des outils, aider à les utiliser
À se repérer dans une feuille	Rappeler les indices de ses de lecture et d'écriture
Dans l'organisation matérielle	Aider dans le rangement des affaires, à trouver le livre, la bonne page, rappeler la consigne Veiller à ce que le bureau soit rangé, inciter l'élève à le faire Demander ce qui est nécessaire pour le cours et faire ranger le reste Faire visualiser à quel moment sur l'emploi du temps on se situe Aider à s'organiser, à vérifier son cartable
A copier, prendre des notes	Ecrire sous dictée, copier lisiblement ou taper les cours Aider à classer, ranger les photocopies Inciter à utiliser l'ordinateur si l'élève en a un

LA DIFFERENCIATION PEDAGOGIQUE

- « Différencier c'est avoir le souci de la personne sans renoncer à la collectivité. » Ph Merieu
- C'est la gestion de l'hétérogénéité de toute classe.*
- Que peut-on différencier ? *Toutes les variables d'une situation de travail proposée pour une compétence donnée :*

Les supports : textes,
images, graphiques
Les lieux
Les traces : textes, dessins,
graphiques
Le temps : la durée, el
rythme, Les la fréquence

Les groupes Les
Les relations dans le groupe :
enfant/savoir, enfant/enfant ;
enfant /adulte
Le niveau d'exigence
Les consignes
Les types de situation
Le degré de guidance
L'évaluation

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

- Institutionnalisées, elles s'ajoutent aux 24h d'enseignement obligatoires.
- Les enseignants peuvent aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.
- Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.
- Elle s'organise dans le temps, le maître organise le contenu, différent des activités proposées en classe.
- Les parents ont connaissance de cette prise en charge, leur autorisation est requise.

PPRE PAI PAP PPS

- Par groupe, élaborer une « fiche d'identité » pour chaque dispositif :
 - les élèves concernés
 - Les objectifs
 - La procédure
 - Ce qu'il permet

LE PPRE: PROJET PERSONNALISÉ DE REUSSITE EDUCATIVE

- Consiste en un **plan coordonné d'actions**,
- Conçu pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève
- Formalisé dans un document qui en précise **les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation**

LE PPRE

- **Sa** mise en forme prend en compte les volets suivants :
- La situation de l'élève : les aides dont il a bénéficié, ses résultats, ses points forts et ses points faibles (cf entretien avec l'élève)
- Le choix des objectifs
- Les actions, les stratégies pour atteindre ces objectifs
- L'organisation : où ? quand ? comment ? avec qui ?....
- Le calendrier (il est limité dans le temps)
- L'évaluation
- Le calendrier

LE PPRE

- A l'école élémentaire, le PPRE s'applique à **la maîtrise de la langue française** considérée comme objet d'étude et comme outil pour les autres apprentissages, et aux **mathématiques**.
- Il est élaboré par **l'équipe pédagogique** et **discuté avec les parents**. Il est présenté à **l'élève** qui doit en comprendre la finalité pour s'engager dans le travail.
- Dans tous les cas, il vise la réussite des élèves et la progression dans les compétences ciblées.

ANALYSE ET CONSTRUCTION

- Etablir la situation de l'élève : redoublant ? élève déjà signalé ? ses résultats ? a déjà bénéficié d'aides spécifiques ? quels sont ses atouts, ses faiblesses ?
- Dégager un ou deux objectifs précis pour le PPRE permettant la réussite de l'élève. Ce travail concerne les fondamentaux math et français, compétence de bases non atteintes. (Un PPRE doit réussir pour un élève qui a une expérience de l'échec plus ou moins importante. Favoriser et valoriser la réussite et les progrès)
- Indication : ces objectifs doivent être réalisables, susceptibles de faire réussir l'élève, atteints en fin de période et évalués.

LE RÔLE DE CHACUN DANS LE PPRÉ

L'enseignant de la classe

- Il réunit les documents et les observations nécessaires issus des évaluations nationales et de classe.**
- Il présente le PPRÉ aux parents d'élèves.**
- Il prend en compte les objectifs fixés dans le programme dans sa conduite de classe.**
- Il met en œuvre une pédagogie différenciée en prenant en compte les différentes aides à prodiguer.**
- Il précise les critères et les modes d'évaluation du dispositif.**

Le conseil de cycle

- Il analyse la situation de l'élève, définit et formalise le projet.**
- Il favorise et coordonne les groupements d'élèves en utilisant au mieux les ressources de l'école.**

Le directeur de l'école

- Il participe à la conception du projet en réunissant les conditions qui permettent un travail en équipe.**
- Il coordonne la mise en œuvre du projet et s'assure du respect des décisions prises par le conseil de cycle ou des maîtres.**
- Il facilite la mobilisation des moyens matériels et humains, en assure le suivi.**
- Avec l'enseignant de la classe, il présente le PPRÉ aux parents.**

L'équipe éducative

L'équipe éducative est sollicitée si le besoin s'en fait sentir ; sa constitution n'est toutefois pas un préalable à la mise en œuvre d'un PPRÉ. Elle est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève. Elle comprend le directeur, le ou les maîtres, les parents, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école. Le directeur peut recueillir l'avis de l'assistante maternelle.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

Le médecin scolaire

Il est chargé des actions de prévention individuelle ou collective et de la prévention de la santé.

Le médecin réalise des bilans de santé, centrés le plus souvent sur les apprentissages.

Il assure un suivi médical spécifique de certains enfants prioritaires comme les enfants handicapés et les jeunes présentant des troubles des apprentissages, bénéficiant d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) et les jeunes atteints de maladies chroniques nécessitant un PAI (projet d'accueil individualisé).

À ce titre, le médecin scolaire peut être concerné par le PPRÉ.

L'assistant(e) social(e)

L'assistant(e) social(e) participe au suivi des élèves en difficulté et peut donc être un partenaire du PPRÉ. Son intervention est principalement centrée sur l'aspect éducatif du projet.

Les informations échangées sont soumises au secret professionnel, sauf en ce qui concerne la maltraitance.

Les acteurs du temps périscolaire

Différents dispositifs, notamment dans le domaine de l'accompagnement scolaire peuvent être considérés comme des aides spécifiques à apporter à certains élèves en difficulté.

Le PPRÉ peut contribuer à développer la complémentarité des compétences.